

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 6 mars 2020

Objet : propagation du COVID-19 et impacts sur les employeurs de l'ESS

Monsieur le Premier ministre,

Nous souhaitons, par la présente, vous alerter sur les premiers effets de l'épidémie de COVID-19 sur nos secteurs d'activité.

La stade 2 qui correspond à l'apparition de foyers à différents endroits du territoire avec des regroupements de patients a d'ores et déjà des conséquences sur un certain nombre de nos entreprises associatives, coopératives et mutualistes notamment dans l'Oise et en Haute-Savoie.

Dans ces départements, la fermeture d'établissements scolaires a des impacts sur les activités de services périscolaires qui concernent nombre de nos associations dans le secteur de l'animation.

L'annulation des voyages scolaires dans toute la France, dont le pic est prévu sur les mois d'avril à juin conduit à certaines associations du tourisme social et familial à commencer à identifier des situations de chômage partiel.

L'annulation des manifestations publiques de plus de 5 000 personnes a des impacts dans les secteurs du sport et de la culture et commencent à poser des questions économiques importantes notamment en cas de non-possibilité de report.

Les acteurs de l'accompagnement et des soins aux personnes, petite enfance, âgées, handicapés ont été réunis cette semaine par le cabinet du ministre de la solidarité et de la santé pour mettre en place des actions de prévention adaptées.

L'ensemble des éléments ci-dessus posent des questions d'assurance avec des disparités en fonction des compagnies qui interrogent la question du dédommagement des annulations, dans un cadre sans doute à harmoniser au niveau national (qualification des préjudices en « cas de force majeure »).

Se pose, par ailleurs et à l'aune des décrets du 31 janvier et du 4 mars 2020, la question de la prise en charge par les organismes assureurs des branches ayant prévu le maintien de

salaires, des périodes d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile pour lesquelles les salariés bénéficient d'un arrêt de travail. Nos adhérents attendent des réponses sur ces questions.

Le passage au stade 3 de l'épidémie semble inévitable à très court terme. Une fois atteint ce stade, il n'est plus question de freiner l'épidémie mais d'en atténuer les effets. Si les mesures qui seront prises à ce stade prévoient notamment la restriction de circulation et le chômage partiel, il conviendrait que l'UDES puisse être associée aux réunions que vous organisez avec les partenaires sociaux telle que celle que vous avez réunie le 28 février à Matignon.

Nos employeurs sont inquiets. Nous nous sommes rapprochés des ministères de la santé et du travail pour organiser des temps d'échange.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Premier ministre, pour nous permettre de délivrer une information actualisée à chaque stade de l'épidémie.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Vidor', with a long horizontal flourish extending to the right.

Hugues Vidor
Président